

Préavis N° 03/06.2023 Moiry, le 25 mai 2023

PRÉAVIS RELATIF AUX COMPTES ET AU RAPPORT DE GESTION 2022

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

En date du 25 mai 2023, deux membres de la commission de gestion et des finances ont rencontré M. Anthony Vieira, Directeur de l'ARASMAC, de Mme Anne-Laure Girard, Adjointe de direction Finances & Logistique et de Mme Lorette Killias Leutwiler, membre du CODIR, pour discuter du préavis n° 03/06.2023. La commission s'est ensuite réunie à cinq le 31 mai à Moiry ce qui lui a permis de valablement délibérer sur la rédaction du présent rapport.

1 PRÉAMBULE

La commission souhaite remercier les membres de la Direction ainsi que les membres du CODIR pour leur travail. Toutes nos questions ont trouvé réponses, toutefois l'envoi du rapport de gestion avec les comptes et le préavis aurait permis une vue plus détaillée avant la rencontre du 25 mai.

À la page 2 du préavis n° 03/06.2023, nous relevons une faute de frappe dans les pourcentages maximums des fonds de réserves. Le montant effectif du fond *9282.17 Fonds attribution à égalisation* peut être au maximum de 8% du total des subventions.

2 DISCUSSION

Pour tous les buts de l'ARASMAC, une diminution des charges dans les comptes est constatée par rapport au budget. Ceci est dû à une bonne gestion des coûts notamment au niveau administratif et à ce titre la commission salue le travail du service informatique.

À l'heure actuelle, l'ARASMAC possède quatre guichets situés dans différents quartiers de Morges. La direction souhaite rassembler tous les services dans un seul bâtiment afin de faciliter la prise de contact par les habitant·e·s du district. Cette optique a impliqué une certaine retenue dans le renouvellement du matériel et du mobilier. En 2022, la direction a quitté des locaux situés à St-Louis pour s'installer à Couvaloup où se situait déjà un autre secteur de l'ARASMAC. Le mobilier de St-Louis a été vendu à la ville de Morges, ce qui a permis des revenus divers. En conséquence, à cause de la répartition des charges et des revenus dans chaque but, des différences se sont formées entre le budget et les comptes 2022 sous *Contrats et entretien des locaux, Loyers des locaux et Revenus divers*.

2.1 CSR

Cette année encore, nous constatons une diminution des dossiers traités par le CSR. Cette diminution est due à plusieurs facteurs. D'une part, les aides liées à la pandémie de COVID-19 ont prolongé la stabilité financière de plusieurs entreprises. D'autre part, le canton de Vaud se trouve dans une situation de plein emploi et notre district se compose de beaucoup de propriétaires et d'indépendant-e-s pour qui l'obtention d'un RI est plus compliquée. Enfin en 2018, un changement de législation à propos des JAD (jeunes adultes en difficultés) impose aux jeunes de 18 à 25 ans qui n'ont pas de formation achevée de suivre une formation complémentaire pour toucher un RI. Les 10 agences d'assurances sociales vau-doises ont remarqué que des jeunes adultes se détournent du CSR à cause de ces conditions. Les ARAS ont exposé au Canton leur crainte de perdre la confiance de ces personnes ainsi que le risque de les retrouver plus démunie-s encore après leurs 25 ans. Aujourd'hui, une discussion est en cours à ce sujet entre le Canton et les ARAS.

2.2 AJEMA

Le CODIR a décidé de rejoindre le PEP (Partenaire enfance et pédagogie), qui est une faitière très compétente dans le domaine de la petite enfance et l'accueil de jour. Cette cotisation permet l'accès à des conseils et des formations gratuites. Le PEP a déjà fait ses preuves auprès d'autres structures et notamment lors de son mandat de conseil dans le projet de la commune de Prévèrenges.

3 CONCLUSIONS

La commission constate que les comptes de l'ARASMAC sont correctement tenus. Les communes ne supportent qu'une petite partie des charges financières, néanmoins le travail de gestion des dossiers mené par l'association intercommunale est capital pour notre district.

Deux erreurs d'écriture se trouvent dans les conclusions n°2 du préavis. La commission propose de mettre au pluriel « au but optionnel » en le remplaçant par « aux buts optionnels » et d'ajouter, au point a., un 0 (zéro) au numéro de charge, en remplaçant « Centre de charges 7100 » par « Centre de charges 71000 ».

À titre informatif et en marge des comptes 2022, la commission souhaite transmettre quelques chiffres au Conseil intercommunal. En 2022, le montant total des prestations RI était de CHF 20 175 966,25 pour notre district. Ceci représente 4,9 % de ce qui a été versé dans le Canton, soit CHF 414 267 995,20, alors que notre district représentait 10,5 % de la population cantonale en 2022 (87 249 sur 830 791 personnes). Du côté de l'ARASOL (ouest-lausannois), le total des prestations RI était de CHF 32 607 599,15 pour 80 855 personnes et du côté de Nyon, cela a représenté CHF 16 540 876,30 pour 105 290 personnes.

Vu ce qui précède, nous vous recommandons, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ARASMAC

- vu le préavis du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- 1) d'approuver les comptes de l'exercice 2022 relatifs aux buts principaux CSR, AAS et CRD :
 - a. CSR (Centre social régional) - Centre de charges 71000
 - b. AAS (Agences d'assurances sociales) – Centre de charges 72000
 - c. CRD (Centre régional de décisions) – Centre de charges 72300
- 2) d'approuver les comptes de l'exercice 2022 relatifs aux buts optionnels AJEMA et AFJ :
 - a. AJEMA (Accueil de jour des enfants de la région morges-Aubonne) – Centre de charges 73100
 - b. AFJ (Accueil familial de jour) – Centre de charges 73300

Au nom de la commission ;

Lionel Tissot,



Cédric Beaud



Patricia Chabanel



Christelle Meyer



Guy Delacrétaz



Rapport présenté au Conseil intercommunal en séance du 22 juin 2023.

